

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

Résultats des études hydrauliques et des tests par casiers Orientations d'aménagement

Comité de pilotage n° 4
du 28 octobre 2014 à Mazères (33)



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen de
développement régional (FEDER).

UNION EUROPÉENNE



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

Ordre du jour

En préambule : rappel du projet

1 – Présentation du diagnostic de fonctionnement hydraulique de la vallée (ARTELIA)

- Analyse hydrologique, géomorphologie et mobilité du lit, et construction du modèle hydraulique
- Diagnostic du fonctionnement hydraulique du territoire au regard des enjeux identifiés
- Secteurs homogènes

2 – Elaboration concertée d'un schéma de gestion (SMEAG – ARTELIA - COFIL)

- Rappel des principes liés à la démarche PAPI
- Choix des objectifs majeurs d'aménagement/secteurs homogènes
- Les différentes options d'optimisation des endiguements

3 – Préparation de la concertation locale/secteurs homogènes

Résumé du projet

PAPI d'intention

Avis favorable en décembre 2011

Démarrage des études : juin 2013

Fin des études février 2015

Objectifs du PAPI

Réaliser un programme d'études pour définir une stratégie de gestion des risques d'inondation

Mettre en œuvre les actions dans le cadre d'un futur PAPI complet.



Périmètre concerné

Vallée de la Garonne de Bourdelles à Villenave-d'Ornon – 65 km

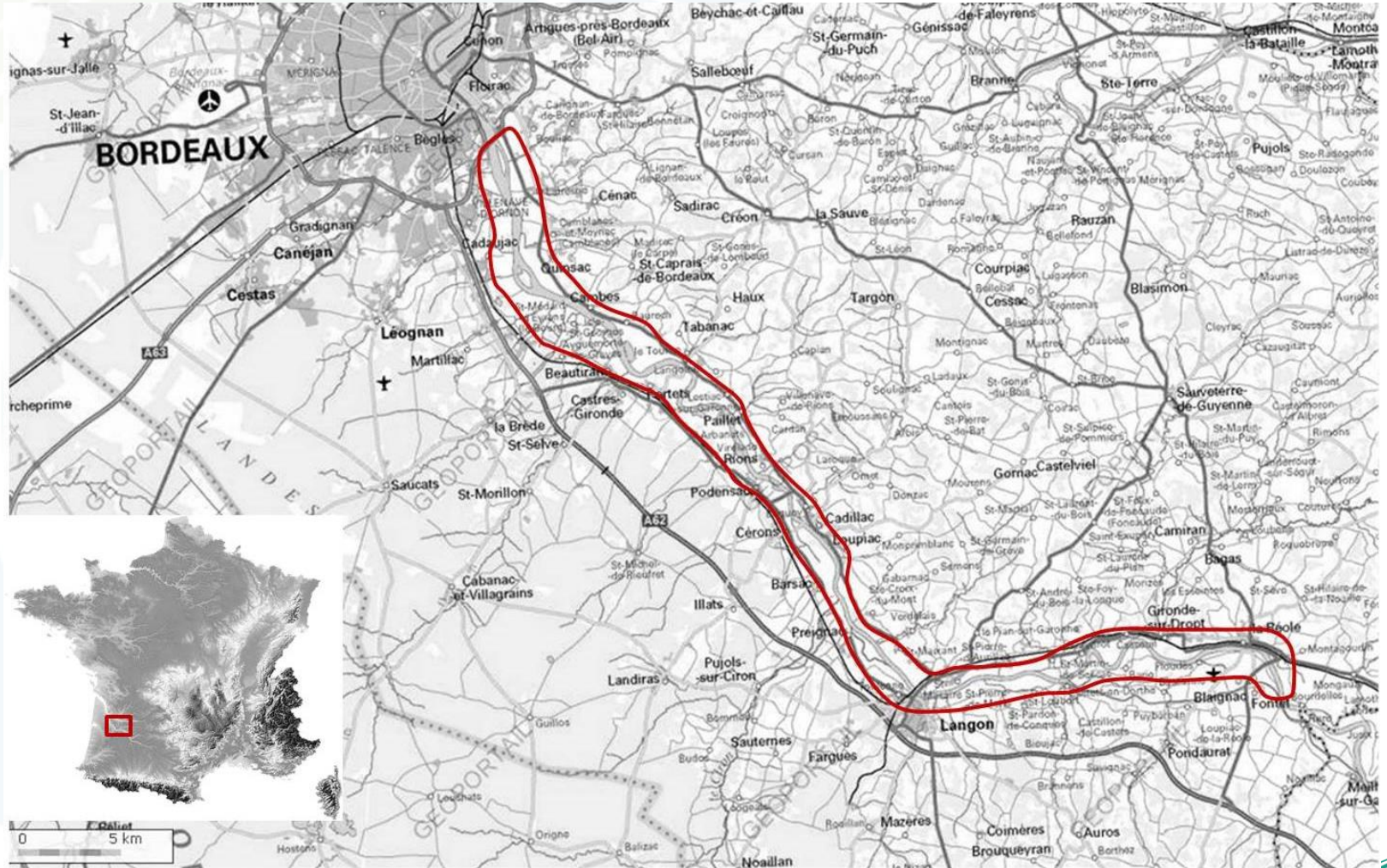
Région : Aquitaine

Département : Gironde

Collectivités locales : 48 communes, 9 communautés de communes, 6 syndicats de rivière, Communauté Urbaine de Bordeaux, SYSDAU, Syndicat mixte du SCOT Sud Gironde



Périmètre du PAPI de la Garonne girondine



Un PAPI Garonne pour élaborer...

- Une **stratégie d'aménagement de la Garonne, qui garantisse une gestion cohérente des zones inondables et des digues**
 - Cohérence : amont – aval Garonne, avec l'estuaire, avec les PPRI, avec les autres politiques publiques
- Une **stratégie de diminution de la vulnérabilité des territoires inondables** :
 - **Éléments de connaissance** pour assurer le lien avec les autres documents de planification
 - **Base technique**, pour aider les maîtres d'ouvrage de digues dans leurs nouvelles obligations réglementaires
 - **Planification des actions** pour mettre en cohérence les outils réglementaires **et organiser l'optimisation du retour à la normale.**
 - Un cadre d'intervention global **pour mobiliser les financements.**

Contenu des études

- **Fournir un état des lieux des ouvrages**
- **Indiquer les interventions** à mener dans les 6 ans
- **Définir des scénarios** d'aménagement des ouvrages de protection, à l'échelle de la Garonne girondine
- **Définir une stratégie de diminution de la vulnérabilité** des territoires inondables
- **Préciser les rôles et responsabilités** des différents intervenants
- **Proposer des maîtrises d'ouvrage publiques** pour la gestion des ouvrages intéressant la sécurité de biens privés ou publics.

1 PAPI, 4 études spécifiques, 3 étapes clefs

Lot 1 : Etudes Hydrauliques => Scénario d'aménagement, programme d'actions

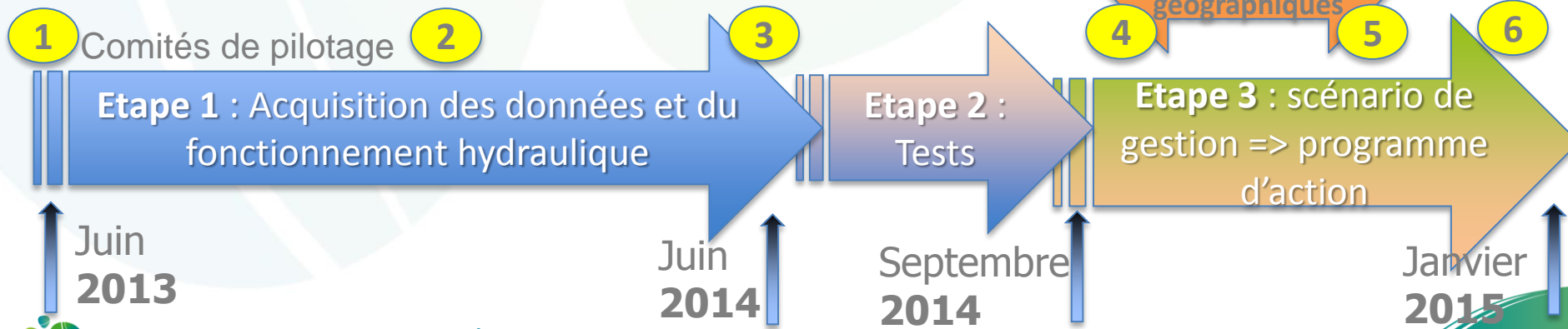
Lot 2 : Relevés topographiques et bathymétriques

Lot 3 : Etudes géotechniques : plan de fiabilisation

Lot 3 : plan de fiabilisation

Lot 4 : Etude administrative et juridique

Lot 4 : Etude des scénarios



Les étapes de concertation

1^{er} Comité de pilotage, mai 2013 :

- lancement des études

Comité de pilotage n° 2, janvier 2014 :

- étape d'avancement du diagnostic des ouvrages,
- analyse du territoire, des acteurs concernés et de leur responsabilités

Comité de pilotage n° 3 : juin 2014 :

- diagnostic des ouvrages
- situations administratives et juridiques des gestionnaires de digues
- approche du fonctionnement hydraulique de la vallée

Comité de pilotage n° 4 : octobre 2014 :

- résultats des modélisations hydrauliques/casiers : tests unitaires
- Diagnostic du territoire, secteurs homogènes
- 1ers éléments d'orientation d'aménagement

Les étapes à venir :

Concertation locale / secteurs homogènes : fin novembre 2014

- Hypothèses d'aménagement / casier hydraulique

Comité de pilotage n° 5, décembre 2014 :

- Elaboration de la stratégie du programme d'actions
- Construction des scénarios d'aménagement
- Proposition d'un programme de confortement (hiérarchisation et chiffrage des actions sur chaque casier = scénario renforcement à l'identique).
- Construction de 4 scénarios cohérents pour la gestion des crues débordantes (chiffrage et description des moyens employés).

Comité de pilotage n° 6, janvier 2015

- Définition du **schéma de gestion et choix des actions retenues.**
- Choix des scénarios envisageables /casier
- Propositions de montages financiers à l'échelle de chaque casier.
- Synthèse des possibilités juridiques et administratives.

Suites à donner : un PAPI complet à élaborer avant fin 2015

Février
2015

Etape 1 : PAPI d'intention finalisé =
Programme d'actions concerté, identification des MO

Animation par le Smeag

octobre
2015

Etape 2 : Finalisation des fiches actions / MO =
engagements financiers

Animation par le Smeag

Décembre
2015

Etape 3 : Rédaction finale et dépôt du
dossier PAPI complet / SMEAG

Instruction / services
de l'Etat, CIB, CMI

Le cadre de la démarche PAPI

Le PAPI d'intention Garonne girondine => élargir la réflexion à l'ensemble de la problématique de gestion des risques d'inondation

Une stratégie et un programme d'actions sur 6 ans : PAPI complet comprenant 7 axes de travail

- Axe 1 – Amélioration de la connaissance
- Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise
- Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 – Ralentissement des écoulements
- Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique

La stratégie est déclinée en fiches action par axe et par Maître d'ouvrage (engagement budgétaire et financier).



7 axes de travail pour les actions :

- Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :
 - mise à disposition des communes des informations sur les hauteurs d'eau des événements extrêmes (sensibilisation, DICRIM, PCS...).
 - Mise en place de repères de crues.
- Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations : mise à disposition du SPC des informations (repères locaux) pour vérifier la cohérence des niveaux de vigilance. Développer un système d'alerte local.
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise : soutien à l'élaboration des PCS, et exercices de gestion de crise.
- Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme : mise à disposition des données à l'échelle communale (SCOT, PLU). Cohérence avec les PPRi.

7 axes de travail pour les actions (suite)

- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :
 - **Fiabilisation du système d'endiguement**, identification des zones vulnérables, et propositions d'actions.
 - Etudes de vulnérabilité des ERP.
- Axe 6 – Ralentissement des écoulements :
 - Actions locales : gestion des fossés, palus, clapets, haies.
 - Action globales : liée à l'amélioration de système d'endiguement
- Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique :
 - **Fiabilisation du système d'endiguement**, création d'ouvrages supplémentaires si nécessaire,
 - Propositions d'organisation de la gestion (juridique et administrative)

Principes liés à la démarche PAPI

1 – Cadre réglementaire

- Pas d'aggravation des impacts des inondations (amont, aval et latéral)
- Impossible de construire de nouvelles digues (ou de rehausser) en dehors d'une préconisation justifiée par un schéma d'ensemble (PAPI).
- Pas de (nouvelles) digues permettant d'accroître l'urbanisation des zones inondables.

2 – Cadre contextuel

- **Cohérence** du schéma dans sa globalité (cdc PAPI)
- **Optimisation** des coûts d'investissement et d'entretien des ouvrages : limitation des hauteurs, des linéaire, fiabilisation...
- **Priorité** à la réduction de la vulnérabilité des populations, des biens,
- **Amélioration** du retour à la normale après l'évènement.
- Actions **réalisables et finançables** dans les 6 ans (PAPI complet). Un maître d'ouvrage/action, avec engagement financier.

Les objectifs majeurs à respecter

- Protection prioritaire des zones de **population dense**
- **Fiabilisation** des protections pour des aléas supérieur
- **Amélioration** de la protection des zones d'activités économiques pour un risque important.
- **Favoriser** la mémoire des événements extrêmes
- Permettre la **divagation** de la Garonne dans des zones où il n'y a pas d'enjeux : zones tampon.
- **Limiter** l'imperméabilisation des sols et réduire l'impact de l'urbanisation sur les écoulements.
- **Organiser** une gestion simplifiée des ouvrages (MO et gestionnaires)
- ...

Différentes options d'aménagement des ouvrages

- 1 - **Maintien et fiabilisation** du niveau de protection actuel.
- 2 – **Nouveaux aménagements** répondant aux grands principes pour la protection des enjeux du casier, et de la vallée.
- 3 - **Amélioration et optimisation** de la protection de la population en zone dense : création de digues de second rang (habitat et bien).
- 4 – **création** de zones « tampons » avec un rôle écrêteur.
- 5 - ...

La concertation locale : partager

3 réunions locales pour affiner les options d'aménagement à retenir :

- Fin novembre 2014 : semaines n° 47 et/ou 48
- Par secteur homogène (amont, centre, aval)
- Présidées par un élu local
- Concerne : membres du comité de pilotage, du comité technique, tous les Maires et les gestionnaires d'ouvrages concernés.

Déroulement :

- Présentation des options d'aménagements qui répondent le mieux aux objectifs,
- Travail en sous-groupe sur les différents ouvrages, recueil des projets locaux
- Restitution et partage des options proposées par les groupes
- Synthèse pour intégration dans le programme global

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DE LA GARONNE GIRONDINE

Diagnostic des ouvrages

Comité de pilotage du 19 juin 2014 à Mazères

Merci de votre attention



■ ■ ■